

**PORTEFEUILLE PLANETAIR CHARLEVOIX**  
**(Région de biosphère de Charlevoix)**



**Emplacement :**

- Québec (Canada) et international

**Portefeuille mixte :**

- **Atténuation du changement climatique** - Projets de compensation carbone certifiés Gold Standard
- **Adaptation et résilience** - Initiatives de gestion durable des écosystèmes (Région de biosphère de Charlevoix)



Notre **Portefeuille Planetair Charlevoix** se décline en deux volets complémentaires, conçus pour soutenir votre engagement climatique de manière rigoureuse, transparente et crédible.

**Le volet 1** permet à Planetair d'appuyer des projets de compensation carbone certifiés Gold Standard et de procéder au retrait définitif de crédits carbone au bénéfice de l'environnement et à des fins d'intérêt public. La norme Gold Standard, reconnue internationalement pour sa rigueur, encadre des projets dont les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sont mesurées, vérifiées et traçables. Les crédits carbone Gold Standard sont sérialisés et inscrits dans un registre, puis retirés de manière permanente, ce qui assure la transparence et la crédibilité de l'action climatique réalisée par Planetair grâce à votre contribution.

**Le volet 2** permet à Planetair d'appuyer des initiatives de gestion durable des écosystèmes et de mobilisation territoriale portées par Région de biosphère de Charlevoix, afin de renforcer la résilience du territoire et la protection de la biodiversité.

Ainsi, grâce à votre contribution, Planetair soutient à la fois des projets certifiés Gold Standard et des initiatives de gestion durable du territoire menées dans Charlevoix, au Québec.

En reconnaissance de votre contribution, Planetair vous remettra une confirmation de contribution. Ce document présentera l'équivalence climatique associée à votre contribution (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub>e), correspondant au nombre de crédits carbone certifiés retirés par Planetair.<sup>1</sup>

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée des deux volets du Portefeuille Planetair Charlevoix.

## **VOLET 1 - ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROJETS CERTIFIÉS GOLD STANDARD)**

Grâce au volet 1, votre contribution permet à Planetair d'appuyer des projets de compensation carbone certifiés Gold Standard et de procéder au retrait définitif de crédits carbone au bénéfice de l'environnement et à des fins d'intérêt public. Les réductions d'émissions sont attestées par des crédits carbone, représentant chacun une tonne de GES évitée ou réduite, conformément aux exigences de qualité, de transparence et de vérification du Gold Standard.

---

<sup>1</sup> La confirmation est délivrée uniquement à titre de reconnaissance : elle n'a aucune valeur marchande et ne peut être échangée ni vendue.



Planetair s'engage à utiliser votre contribution afin de retirer un nombre de crédits carbone équivalent au tonnage d'émissions de GES que vous souhaitez couvrir par votre contribution dans le cadre du Portefeuille.

Planetair privilégie des projets à fort impact, notamment : fours domestiques améliorés, gestion optimisée des déchets, production d'énergie solaire et énergie éolienne. Ces solutions réduisent les émissions à la source (p. ex., substitution aux combustibles fossiles; réduction du méthane liée aux déchets), avec des bénéfices climatiques généralement plus immédiats que ceux de certaines approches reposant sur l'absorption graduelle du carbone.

De plus, la certification Gold Standard exige que les projets contribuent à au moins trois Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, dont l'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

À la fin de cette brochure, vous trouverez un tableau qui présentent certains des projets certifiés Gold Standard auxquels Planetair a contribué au fil du temps.

Votre contribution soutient la mission de Planetair et le financement de projets climatiques certifiés. Les crédits carbone associés sont acquis et retirés par Planetair, en son nom, au bénéfice de l'environnement et à des fins d'intérêt public. À titre de contributeur, vous pouvez ainsi démontrer votre engagement climatique en appuyant des actions vérifiées et reconnues.

Si, pour votre entreprise ou organisation, il est important que les crédits carbone soient retirés en son nom (p. ex., pour documenter une compensation réalisée explicitement pour votre organisation), veuillez communiquer avec nous à [info@planetair.ca](mailto:info@planetair.ca).

## **VOLET 2 – PROJETS DE PROTECTION DE LA BIOSPHERE DANS CHARLEVOIX**

Le second volet de notre Portefeuille Planetair Charlevoix est consacré au financement d'initiatives liées à la protection du territoire de la région de Charlevoix, en partenariat avec *Corporation de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix*, un organisme sans but lucratif qui sensibilise, mobilise et accompagne la collectivité vers des pratiques alignées sur les principes du développement durable, au service de la conservation de la biodiversité.

La *Région de biosphère de Charlevoix* est reconnue par l'UNESCO pour la richesse de ses écosystèmes, la diversité de ses paysages et l'équilibre recherché entre la conservation de la nature et le développement des communautés. Ce statut international souligne l'importance de Charlevoix comme un territoire modèle, où la protection de la biodiversité, la résilience face aux changements climatiques et l'engagement des acteurs locaux figurent parmi les priorités.

## 1. À quoi servent les fonds

Les fonds soutiennent une approche territoriale complète : renforcer la capacité d'action (planifier, mobiliser, outiller) et déployer des interventions concrètes sur le terrain. Cette combinaison permet d'agir efficacement, au bon moment, selon les priorités et les opportunités du territoire.

### 1.1 Activités structurantes (capacité d'action)

Une partie des fonds servira à soutenir des actions structurantes qui rendent possibles et durables les efforts de conservation, notamment :

- Éducation relative à l'environnement : activités de sensibilisation et d'éducation pour mieux comprendre et protéger les milieux naturels ;
- Mobilisation et concertation des acteurs : animation de partenariats et coordination entre municipalités, organismes, propriétaires et acteurs socioéconomiques ;
- Examen périodique de l'UNESCO : travaux requis pour maintenir le statut de Réserve mondiale de la biosphère ;
- Outils et cadres stratégiques : élaboration de plans, outils de suivi, cadres d'intervention et documents de référence pour guider l'action collective.



## 1.2 Projets axés sur les bénéfices sur le terrain

Les fonds pourront aussi appuyer des projets directement liés à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels, dont un projet phare : la mise en œuvre du *Plan intégré de conservation des milieux naturels et de la biodiversité*. Développée avec de nombreux partenaires (organismes en environnement, municipalités, MRC, acteurs socioéconomiques, expert·e·s et propriétaires privés), cette démarche structurante permet de prioriser les interventions et de soutenir des actions concrètes de conservation, de restauration et de gestion durable, adaptées aux réalités du territoire.

## 2. Le Plan de conservation des milieux naturels de Charlevoix

Le *Plan de conservation des milieux naturels de Charlevoix* repose sur deux niveaux d'actions complémentaires :

- a) Actions transversales
- b) Action de conservation sur le terrain (cibles de conservation)

Cette structure permet d'articuler, d'une part, des actions structurantes qui renforcent la connaissance, la gouvernance, les outils et la mobilisation à l'échelle de l'ensemble du territoire et, d'autre part, des interventions concrètes déployées dans les milieux naturels prioritaires. Ensemble, ces deux niveaux assurent une approche intégrée, cohérente et évolutive, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour adapter la mise en œuvre aux partenariats, aux opportunités sur le terrain et au financement disponible.

### 2.1. Actions transversales

Les trois axes transversaux regroupent des actions structurantes qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Ils renforcent les bases nécessaires à une conservation efficace — connaissances, outils, gouvernance et mobilisation — et soutiennent la mise en œuvre des interventions dans les différents milieux naturels.

#### 2.1.1 Renforcer la connaissance écologique du territoire

Cet axe vise à améliorer la connaissance des milieux naturels afin de mieux orienter les priorités de conservation, de suivre l'évolution des écosystèmes et de détecter rapidement les enjeux émergents.

Exemples d'actions :

- Réaliser une étude des services écosystémiques et de la connectivité des milieux naturels;
- Brosser un portrait et assurer le suivi des espèces en situation précaire;
- Suivre l'état des milieux naturels à l'aide d'indicateurs environnementaux;
- Mettre en place un système de signalement des problématiques.

### **2.1.2 Renforcer la protection par des outils réglementaires et incitatifs**

Cet axe vise à intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire et à déployer des approches réglementaires et volontaires.

Exemples d'actions :

- Mettre en place des ententes de conservation volontaire en terres privées;
- Développer des aires protégées;
- Élaborer des propositions en écofiscalité;
- Mettre en place de fiducies d'utilité sociale (agroécologiques ou autres).

### **2.1.3 Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire**

Cet axe soutient l'engagement des municipalités, organismes, propriétaires, acteurs socioéconomiques et citoyen.ne.s afin de renforcer la capacité collective de conservation dans Charlevoix.

Exemples d'actions :

- Sensibilisation,
- Formation
- Développement d'outils,
- Accompagnement et animation de partenariats régionaux.



## **2.2. Action de conservation sur le terrain (cibles de conservation)**

Les contributions peuvent soutenir des actions identifiées dans le Plan de conservation. Les éléments présentés ci-dessous sont fournis à titre indicatif: ils illustrent des types d'interventions possibles identifiées au cours du processus de planification.

### **2.2.1 Milieux subalpins**

Vision 2035 : D'ici 2035, l'ensemble des écosystèmes subalpins sont protégés et l'intégrité de la végétation subalpine hors sentiers est en voie d'être rétablie.

Exemples d'actions :

- Harmoniser et renforcer le balisage des sentiers en milieux subalpins.
- Aménager des aires de camping respectueuses de l'environnement à proximité des sommets les plus fréquentés.
- Développer et diffuser une stratégie collective de communication visant à faire connaître la valeur et la fragilité des milieux subalpins afin d'adopter des pratiques sans trace.
- Suivre la régénération naturelle de la végétation dégradée à la suite de mesures de restauration passives (balisage des sentiers, restriction d'accès, etc.).

### **2.2.2 Milieux forestiers**

Vision 2035 : D'ici 2035, les milieux forestiers d'intérêt sont protégés, restaurés et gérés de manière durable, contribuant au maintien des fonctions écologiques et à la survie des espèces en situation précaire.

Exemples d'actions :

- Réduire la fragmentation et restaurer la connectivité des habitats prioritaires.
- Démanteler les chemins forestiers prioritaires dans l'habitat essentiel du caribou afin de réduire la fragmentation et la prédation.
- Reboiser les coulées agricoles identifiées comme prioritaires pour maximiser les bénéfices écologiques.
- Maintenir la viabilité de la population de caribou en captivité en vue de sa réintroduction.
- Mettre en œuvre des mesures incitatives et de soutien pour aider les propriétaires en milieux habités à maintenir ou accroître le couvert forestier sur leur propriété.
- Augmenter la superficie de milieux forestiers protégés.

### **2.2.3 Milieux humides**

Vision 2035 : D'ici 2035, maintenir l'intégralité de la superficie des milieux humides.

Exemples d'actions:

- Mettre en place des infrastructures de mise en valeur dans, ou à proximité de, milieux humides ciblés.
- Organiser des sorties de sensibilisation avec des publics variés (scolaire, grand public, élu.e.s).
- Réaliser une cartographie complète et une caractérisation des milieux humides.

### **2.2.4 Friches et prairies agricoles**

Vision 2035 : D'ici 2035, développer la conservation active des friches et prairies agricoles.

Exemples d'actions:

- Mobiliser les communautés et le milieu agricole dans la gestion durable des friches et prairies;
- Organiser des activités de sensibilisation et/ou d'entretien dans les friches avec des publics variés (scolaire, grand public, élu.e.s).
- Former les agriculteurs aux pratiques d'entretien des friches et prairies agricoles écoresponsables.

### **2.2.5 Milieux hydriques et riverains**

Vision 2035 : D'ici 2035, les milieux hydriques et riverains retrouvent leur intégrité.

Exemples d'actions:

- Rencontrer et sensibiliser des propriétaires ciblés aux bonnes pratiques de gestion de cours d'eau et aux réglementations;
- Sensibiliser les agriculteurs à l'impact des pratiques agricoles sur les milieux hydriques;
- Contrôler les espèces exotiques envahissantes en milieu hydrique;
- Restaurer les bandes riveraines dégradées grâce à des plantations et à des techniques de génie végétal;
- Restaurer l'habitat d'espèces en situation précaire ciblées;

### **2.2.6 Estuaire et littoral du fleuve Saint-Laurent**

Vision 2035 : D'ici 2035, l'estuaire et son littoral sont protégés, restaurés et gérés de manière durable, contribuant au maintien des fonctions écologiques et à la survie des espèces en situation précaire.

Exemples d'actions:

- Contrôler les populations d'espèces exotiques envahissantes du littoral.
- Baliser des secteurs côtiers dégradés pour indiquer l'accès aux plages aux utilisateurs.
- Appuyer le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent.
- Mettre en place des mesures volontaires de réduction de vitesse des navires dans des zones du parc marin et de son agrandissement.
- Élaborer un plan d'urgence pour les déversements d'hydrocarbures dans Charlevoix.



## À PROPOS DE PLANETAIR

Planetair est une initiative de lutte contre les changements climatiques lancée en 2005 par le Centre international UNISFÉRA (unisfera.org), une organisation sans but lucratif. L'initiative est aujourd'hui portée par le Centre Planetair (planetair.ca), également une organisation sans but lucratif.

Notre mission est de promouvoir un développement durable et de contribuer de façon significative à la lutte contre les changements climatiques, tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation. Nos activités sont financées principalement par des subventions et les contributions que nous recevons, ainsi que, de façon complémentaire, par les services-conseils que nous offrons.

### Transparence et vérification

Chaque année, les engagements que nous prenons envers nos contributeurs font l'objet d'une vérification par des comptables professionnels agréés (CPA). Le rapport d'audit le plus récent est accessible sur notre site web (planetair.ca).

### Questions et commentaires

Pour toute question ou commentaire, nous vous invitons à nous écrire à : [info@planetair.ca](mailto:info@planetair.ca).

Votre soutien est essentiel à la réalisation de notre mission, et nous vous exprimons notre sincère gratitude pour votre engagement à nos côtés.

### Recommandation de Protégez-Vous

Nous sommes honorés de souligner que Planetair a été mise en évidence par Protégez-Vous, le magazine de référence en matière de protection des consommateurs. Le lien vers l'analyse de Protégez-Vous est disponible sur notre page d'accueil.

# ProtégezVous.



## À PROPOS DE 1% POUR LA PLANÈTE

Planetair est fier d'être membre bénéficiaire du réseau 1% for the Planet.

### Un mouvement lancé par des pionniers

1% for the Planet est une initiative philanthropique fondée en 2002 aux États-Unis par Yvon Chouinard (fondateur de Patagonia) et Craig Mathews (ancien propriétaire de Blue Ribbon Flies).

Déjà engagés à verser plus de 1 % de leur chiffre d'affaires à des causes environnementales, ils ont souhaité créer un réseau rassemblant des entreprises philanthropiques autour d'une marque facilement identifiable et d'un message simple.

Leur objectif : démontrer qu'il est possible d'être à la fois prospère sur le plan commercial et fortement engagé dans des actions philanthropiques.

Aujourd'hui, le réseau mobilise des milliers de membres à travers le monde et a permis de diriger des centaines de millions de dollars vers des initiatives environnementales.



## QUELQUES-UNS DES PROJETS GOLD STANDARD AUXQUELS PLANETAIR A CONTRIBUÉ AU FIL DU TEMPS

### Projet de foyers de cuisson efficaces

#### Afrique et Asie

Principaux pays : Éthiopie, Érythrée, Inde (Himalaya), Kenya, Mongolie, Népal, Ouganda, Rwanda



Les foyers de cuisson efficaces (ou « foyers améliorés ») répondent à un enjeu majeur dans de nombreuses régions rurales d’Afrique et d’Asie, où une part importante des ménages n’a pas accès à des solutions de cuisson modernes. Faute d’alternatives, les familles utilisent souvent des feux ouverts ou des foyers rudimentaires alimentés au bois ou au charbon. Cette situation entraîne des impacts importants : pollution de l’air intérieur et problèmes de santé, consommation excessive de combustible, pression accrue sur les forêts (déforestation), émissions de gaz à effet de serre, coûts élevés (ou temps considérable) associés à la collecte du bois, et charge disproportionnée assumée par les femmes et les filles.

La diffusion de foyers de cuisson efficaces constitue une solution concrète et immédiatement mobilisable. Conçus pour optimiser la combustion et mieux concentrer la chaleur, ces foyers permettent une utilisation plus complète du combustible, ce qui réduit



fortement la fumée et les particules à l'intérieur des habitations, et améliore ainsi la qualité de l'air et les conditions de vie. Leur performance accrue se traduit aussi par une réduction de la consommation de bois pouvant atteindre environ 50 %, diminuant la pression sur les écosystèmes forestiers et le temps nécessaire pour s'approvisionner en combustible.

Au-delà des bénéfices climatiques et environnementaux, ces initiatives génèrent des retombées socio-économiques locales. Les programmes incluent souvent la formation de personnes de la communauté à la fabrication, l'installation et l'entretien des foyers, ce qui soutient l'emploi et le développement de compétences. Dans certains contextes, les projets peuvent également s'articuler à des actions complémentaires liées à l'accès à l'eau potable (réhabilitation de forages, traitement de l'eau à la source), contribuant à réduire la nécessité de faire bouillir l'eau et donc la consommation de combustible. Souvent rendus possibles grâce au financement carbone, ces projets offrent une approche intégrée qui améliore la santé, réduit les émissions, protège les ressources naturelles et renforce la résilience des communautés.

## Projets de valorisation du méthane (biogaz)

**Amérique du Sud, Asie, Europe**

Principaux pays : Brésil, Thaïlande, Turquie



Les projets de valorisation du méthane (biogaz) issus des décharges et du traitement des eaux usées s'attaquent à une source majeure d'émissions : la décomposition de la matière organique (déchets alimentaires, papier, boues, effluents agroalimentaires, etc.) produit du méthane (CH<sub>4</sub>), un gaz à effet de serre très puissant. Lorsque ce méthane est relâché dans l'atmosphère — faute de captage ou de traitement — il contribue fortement au réchauffement climatique, tout en pouvant générer des nuisances locales (odeurs, risques, inconfort pour les communautés avoisinantes).

Ces projets consistent à capter le biogaz à la source, puis à le traiter de façon contrôlée : soit par combustion en torchère (pour détruire le méthane), soit — lorsque c'est possible — par valorisation énergétique, en l'utilisant comme combustible pour produire électricité et/ou chaleur. Dans le cas des sites d'enfouissement, cela implique généralement l'installation d'un réseau de puits et de conduites de captage, de systèmes d'aspiration et de traitement, ainsi que d'équipements de sécurité (torchère fermée) et, en option, de groupes électrogènes ou d'unités de cogénération. Dans le cas des eaux usées (municipales ou industrielles), le biogaz provient souvent de procédés comme la digestion anaérobie des boues ou des effluents; il peut ensuite être utilisé pour alimenter des chaudières, des moteurs ou des systèmes de cogénération, réduisant la dépendance aux combustibles fossiles.

Les bénéfices climatiques sont doubles : réduction directe des émissions (méthane capté plutôt que relâché) et réduction indirecte lorsque l'énergie produite remplace de l'électricité ou de la chaleur issues de sources fossiles. Par ailleurs, ces projets apportent fréquemment des co-bénéfices locaux : diminution des odeurs et amélioration de l'acceptabilité sociale des installations, meilleure gestion environnementale des sites, renforcement de la fiabilité



énergétique (autoproduction), et retombées socio-économiques (emplois pour l'installation, l'exploitation et la maintenance).

Dans plusieurs pays, le financement carbone joue un rôle clé pour rendre ces projets viables économiquement, en soutenant l'investissement initial et l'exploitation des systèmes de captage/valorisation. Certains programmes intègrent également des composantes communautaires (initiatives sociales, éducatives ou de développement local) financées par une partie des revenus associés, ce qui contribue à maximiser les retombées positives pour les populations concernées.

## Projets éoliens et solaires

**Amérique du Sud, Asie et Europe**

Principaux pays : Chili, Inde, Turquie



Les projets éoliens et solaires répondent à un enjeu central : dans de nombreux pays, l'électricité demeure largement produite à partir de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), ce qui entraîne des émissions importantes de gaz à effet de serre, une dépendance aux importations d'énergie et une exposition à la volatilité des prix. Dans certaines régions, le défi est aussi l'accès à l'électricité (réseaux insuffisants, coûts élevés de raccordement), ce qui freine le développement économique et l'amélioration des conditions de vie.

Ces projets consistent à déployer des sources d'énergie renouvelable qui produisent de l'électricité sans combustion :

Éolien : installation d'éoliennes regroupées en parcs (sur terre ou en mer) raccordés au réseau, ou parfois en solutions plus petites pour des sites isolés.

Solaire : installation de panneaux photovoltaïques sur de grandes centrales au sol, sur des toitures (bâtiments publics, entreprises, habitations), ou via des systèmes décentralisés (mini-réseaux, kits solaires). Dans certains cas, l'énergie solaire est combinée à du stockage (batteries) ou à des systèmes hybrides (solaire + éolien, solaire + hydro, solaire + biogaz) pour améliorer la stabilité d'alimentation.

Les bénéfices climatiques proviennent principalement de la substitution d'une production fossile par une production renouvelable, ce qui réduit directement les émissions associées au kWh consommé. Au-delà du climat, ces projets génèrent souvent des retombées positives : amélioration de la sécurité énergétique, réduction des coûts à long terme lorsque le solaire/éolien remplace des carburants importés, création d'emplois locaux



(construction, opérations, maintenance), développement de compétences techniques, et parfois renforcement de l'électrification rurale (mini-réseaux) au bénéfice des ménages, des écoles et des services de santé.

Dans plusieurs contextes, le financement carbone peut contribuer à la viabilité financière de projets renouvelables (notamment là où le coût du capital est élevé ou où l'électricité fossile est fortement subventionnée), en aidant à boucler le montage économique et à accélérer le déploiement. Comme pour tout projet d'infrastructure, une mise en œuvre responsable inclut généralement des mesures de planification et de suivi : choix de sites limitant les impacts sur la biodiversité et les usages du territoire, concertation avec les communautés, et dispositions pour la gestion de fin de vie des équipements (recyclage, démantèlement).